DREAL Picardie
Réunion du CLIC de CHEMTURA
15 octobre 2012

Président de séance :
Monsieur COUSINARD : Sous-préfet de Clermont

Participants:

Collège « administration »
Sandrine DEBUF, sous-préfecture de Clermont
Dominique MANGEARD, sous-préfecture de Clermont
Nelly VEGA, sous-préfecture de Clermont
Alexis BROHARD, SIDPC
Marc KRASKOWSKI, SIDPC
Patricia PERRETTE, DREAL, UT 60
Hicham EL MOUDEN, DREAL
Carine RUDELLE, DDT 60
Isabelle MODESTE, DDT 60
Fanny THIERIOT, DDT 60
Xavier GERARD, DIRECCTE, UT 60
Lieutenant GREGOIRE, SDIS 60

Collège « collectivités territoriales»
Roger MENN, Conseil Général de l'Oise
Didier VESTIEL, Commune de Catenoy
Michel RUBE, Commune de Catenoy

Collège « exploitants »
Géraldine SIMON, Chemtura
Juliette PIOT, Chemtura

Collège « salariés »
Alex HAVERLAUT, Chemtura

L'ordre du jour pour cette réunion du CLIC est le suivant :

1. Point sur l'actualité réglementaire par la DREAL Picardie
2. Présentation du bilan des activités par la société CHEMTURA
3. Présentation de l'inspection des installations classées
4. Présentation de la révision du PPI

Cette réunion sera suivie par une réunion des POA, afin de faire le point sur l'avancement du projet de PPRT.

C'est la dernière réunion en mode CLIC, qui va être transformé en CSS (commission de suivi des sites). De ce fait, des consultations vont être lancées pour procéder à la désignation de ses membres. Le Conseil Général va donc être saisi très rapidement pour désigner ces membres lors d'une commission permanente. Compte tenu des impératifs du calendrier, il y a nécessité qu'une nouvelle réunion du CSS puisse avoir lieu prochainement.

M. MENN indique qu'une commission permanente se tient tous les mois. Pour les CLIC, il indique que c'est le Président qui prend un arrêté de constitution et que le Conseiller Général du canton est systématiquement nommé. La prochaine commission permanente doit avoir lieu le 12 novembre 2012.

1. Point sur l'actualité réglementaire par la DREAL Picardie

La DREAL se charge de l'exposé à partir du document joint au présent compte rendu et fait le point sur le passage du CLIC en CSS et aborde les références réglementaires : partie législative, mise en œuvre et circulaire d'application. (La circulaire d'application est en projet).

La DREAL poursuit son exposé sur la mise en application des CSS et de ses principes (création par arrêté préfectoral, composition, missions, fonctionnement et dissolution). Il aborde ensuite les CSS pour les sites soumis à autorisation avec servitude d'utilité publique (AS) : condition, composition, missions, financement et expertise et bilan des exploitants. Il termine par un parallèle avec le cas de CHEMTURA en rappelant les dates de création et modification du CLIC et la création d'une CSS d'ici fin 2012.

2. Présentation du bilan des activités par la société CHEMTURA

Mme SIMON se charge de l'exposé à partir du document joint au présent compte-rendu et aborde la présentation : du secteur d'activité (antioxydants), du volume de production sur le site, des technologies utilisées, des investissements en termes de qualité, sécurité et maintenance des équipements, des équipes et de la certification.
Mme PIOT présente ensuite le bilan du système de gestion de la sécurité et relate les indicateurs HSE sur le site de Catenoy. Elle met l'accent sur la formation de sensibilisation aux nouveaux venus et au personnel des entreprises extérieures à la dangerosité des produits. Elle souligne sa satisfaction quant à la meilleure remontée des incidents sur le site, grâce à la mise en place de nouveaux outils. L'analyse de ces incidents permet aussi d'évaluer les risques et d'établir un arbre des causes et fixer les priorités de travail.

Elle indique enfin les formations externes reçues pour avoir les habilitations nécessaires au bon fonctionnement du site.

M. Le sous-préfet demande si ces éléments appellent des observations de l'Inspection du travail.

M. GERARD fait part de deux observations : la première concerne la présence d'un logo en anglais qui devrait être traduit en français car il concerne des éléments de sécurité. La deuxième concerne la formation renforcée des intérimaires : il demande ce qui est prévu pour ce personnel extérieur au vu du second accident survenu dernièrement.

Mme PIOT répond que CHEMTURA a veillé à ce que tous les intérimaires arrivés dernièrement sur le site bénéficient de la formation management de la sécurité. Elle indique également que les consignes ont été rappelées aux chefs de poste et à l'ensemble du personnel.

M. Le maire de Catenoy est ravi de constater les investissements conséquents qui vont être réalisés sur le site, témoignant d'une volonté de CHEMTURA de rester implanté sur Catenoy.

3. Présentation de l'inspection des installations classées

La DREAL présente, à l'aide du document joint au présent compte-rendu, le bilan de l'inspection des installations classées et aborde les thèmes suivants : les instructions des dossiers et actes administratifs, la programmation de l'inspection 2012 et un point d'avancement sur le PPRT (prescription du PPRT et périmètres d'étude et d'exposition aux risques).

Suite à l'intervention de M. MENN sur le périmètre, la DREAL répond que celui-ci correspond à l'enveloppe des effets globaux du site. Elle précise que le périmètre de 759 mètres (périmètre en rouge) correspond au rayon, et non à la circonférence. Grâce au cabanage des installations de chlorure de soufre mis en place par la société Chemtura, ce périmètre a été réduit de 200 mètres et permet de toucher moins d'habitations que sur le périmètre initial.

M. Le maire de Catenoy fait remarquer que ce périmètre aura un impact sur l'urbanisation future.

La DREAL indique que l'impact sera sur le périmètre des 560 mètres.

M. Le maire de Catenoy indique qu'un PLU est en cours et ne peut aboutir en l'état, faute de données sur le PPRT. Il demande à quelle échéance les données seront disponibles.

La DREAL indique que le PPRT se finalisera normalement fin 2013.

La DREAL propose de poursuivre sur la réunion POA qui a pour objet de présenter les aléas et de caractériser les enjeux de périmètre d'exposition aux risques avant de débuter l'élaboration de la stratégie du PPRT. Elle rappelle néanmoins qu'il est possible de faire part de remarques ou d'observations sur une boîte mail dédiée à ce PPRT : catenoy-pprt.dreal-picardie@developpement-durable.gouv.fr.

4. Présentation de la révision du PPI

M. KRASKOWSKI rappelle que le site Chemtura est un site SEVESO Seuil Haut soumis, de ce fait, à la directive SEVESO 2. La dernière mise à jour du PPI datant de 2007, la société CHEMTURA a procédé au lancement d'une mise à jour de ce dernier fin septembre avec l'ensemble des acteurs concernés et en intégrant de nouveaux éléments contenus notamment dans l'étude de danger et le POI. Ce document sera soumis à une enquête publique d'ici fin 2012 et approuvé fin janvier dernier délai. La prochaine étape consistera à tester ce plan : il a été proposé à Monsieur le Préfet, dans le cadre du Conseil Départemental des Autorités Civiles, de faire un exercice de mise en œuvre des moyens de secours en mai 2013.

M. Le sous-préfet remercie M. KRASKOWSKI pour son exposé. Il demande s'il y a des questions. Il propose de poursuivre sur la réunion POA.

En l'absence d'autres questions, la réunion CLIC est levée.

Le sous-préfet

Patrick COUSINARD